



PARTICIPATION CITOYENNE

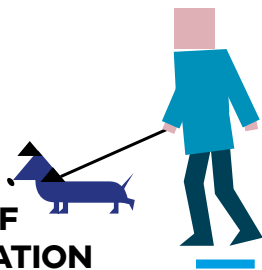


Devenez citoyen référent

La participation citoyenne, *dispositif officiel*, encadré par la loi, permet de lutter contre les actes de délinquance et incivilités d'un quartier. Par le contact et les échanges d'informations entre *les forces de l'ordre, les élus et les habitants*, elle s'inscrit dans la sécurité du quotidien.

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

- Il établit un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus, la gendarmerie et la police municipale,
- il rassure et protège la population notamment les personnes les plus vulnérables,
- il resserre les liens sociaux et développe l'esprit civique,
- il renforce la tranquillité au cœur des quartiers et génère des solidarités de voisinage,
- il encourage les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- il permet de constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité (élus – gendarmerie),
- il accroît l'efficacité de la prévention de proximité,
- il améliore la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.



LE RÔLE DE CHACUN

Le maire

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune de par son pouvoir de police administrative, le maire veille au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la tranquillité publique sur le territoire de sa commune. Acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance, il est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif de participation citoyenne.

La gendarmerie

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à se substituer aux forces de l'ordre. Le citoyen référent veille mais ne surveille pas. Un gendarme référent est désigné pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents.



Les citoyens référents

Sur la base du volontariat, et de leur disponibilité, les citoyens référents contribuent à la vigilance collective à l'égard des événements suspects.

Ils reçoivent une formation spécifique dispensée par la gendarmerie afin de les sensibiliser aux actes élémentaires de prévention, aux différents dispositifs de prévention de la délinquance existants, aux comportements à adopter en cas d'événements suspects et aux réflexes à avoir lorsqu'ils sont témoins d'un fait ou d'une situation anormale.

Interlocuteurs privilégiés des habitants, ils communiquent sur leurs engagements et se font connaître auprès de leurs voisins et des nouveaux arrivants.

Ils relaient auprès des habitants du quartier les conseils et messages de prévention de la gendarmerie.

Ils invitent les habitants du quartier à adopter des actes élémentaires de prévention et à faire remonter aux référents citoyens les informations relatives à la sécurité et à l'ordre public : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ils alertent la gendarmerie (appel le 17) de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

UNE DÉMARCHÉ ENCADRÉE

- La démarche de participation citoyenne est encadrée par la signature d'un protocole entre le maire, le préfet et la gendarmerie en présence des citoyens référents,
- des réunions d'échange avec le maire, la police municipale, les citoyens référents et la gendarmerie ont lieu chaque fois que nécessaire,
- une évaluation du dispositif annuelle est mise en place avec le maire et la gendarmerie, elle est ensuite adressée au préfet et au procureur de la République,
- une présentation publique annuelle est organisée afin de porter à la connaissance des habitants du quartier les évolutions de la délinquance sur le secteur concerné.

L'EFFICACITÉ DU DISPOSITIF REPOSE SUR

- Un dialogue constant entre les citoyens référents et la population et des échanges réguliers entre ceux-ci et la gendarmerie,
- l'intervention pertinente des forces de l'ordre en fonction des informations reçues,
- la communication périodique de la gendarmerie auprès des citoyens référents sur certaines mesures de prévention et sur certains faits ou phénomènes de délinquance,
- le retour d'expérience régulier entre les différents acteurs.



PARTICIPATION CITOYENNE DE LA VILLE DE COUËRON

FICHE D'INSCRIPTION CITOYEN-RÉFÉRENT QUARTIER DES MARAIS

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

QUARTIER

HABITANT À COUËRON DEPUIS

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

ADRESSE MAIL

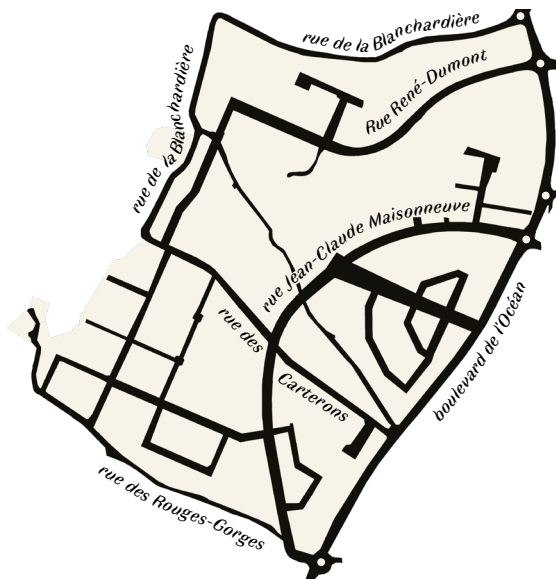
PORTABLE FIXE



VOTRE MOTIVATION POUR ÊTRE RÉFÉRENT

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

LE NOMBRE DE RÉFÉRENTS ÉTANT LIMITÉ,
LES CANDIDATURES POURRONT FAIRE
L'OBJET D'UNE SÉLECTION



DESIGN GRAPHIQUE - CAROLINE PELLETIER

FICHE À TRANSMETTRE JUSQU'AU 11 JANVIER AU SERVICE PRÉVENTION TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
HÔTEL DE VILLE 8 PLACE CHARLES-DE-GAULLE 44220 COUËRON

